



27 Le passeport orientation et formation

Points clés

- **L'objectif**
- **Les salariés concernés**
- **Le contenu du passeport orientation et formation**

L'objectif

Le passeport orientation et formation est un outil au service de la mobilité interne ou externe du salarié : il doit lui permettre de construire un projet professionnel ou de formation, d'enclencher une démarche VAE (voir fiche 24). C'est aussi un complément utile à l'entretien professionnel (voir fiche 12).

En d'autres termes, le passeport orientation et formation sert de support au salarié pour piloter son parcours professionnel.

Les salariés concernés

Chaque salarié peut prendre l'initiative d'établir un passeport orientation et formation qui reste sa propriété et dont il garde la responsabilité d'utilisation.

Bon à savoir

L'entreprise peut mettre à la disposition des salariés intéressés un modèle de passeport orientation et formation adapté ou non de celui élaboré par les partenaires sociaux (voir site Internet www.passeportformation.eu).

Un outil de pilotage des parcours professionnels

Établi à l'initiative de chaque salarié qui le souhaite, le passeport orientation et formation est un document dans lequel il recense les différents éléments de sa vie professionnelle (formations suivies, emplois occupés...). C'est un outil d'aide à l'orientation et à la mobilité.

Le contenu du passeport orientation et formation

Le passeport de formation recense notamment :

- les diplômes et titres obtenus dans le cadre de la formation initiale,
- les expériences professionnelles consécutives à des stages en entreprise,
- les certifications à finalité professionnelle acquises en formation continue et par la VAE,
- la nature et la durée des actions de formation suivies dans le cadre de la formation continue ou prescrites par Pôle emploi,
- le ou les emplois tenus dans une même entreprise avec les connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'ils impliquent.
- les habilitations de personnes.

Bon à savoir

Un employeur ne peut pas :

- exiger d'un salarié répondant à une offre d'embauche qu'il lui présente son passeport orientation et formation ;
- refuser d'embaucher une personne parce qu'elle ne lui présente pas son passeport orientation et formation.

Ce qu'il faut retenir

- Le passeport orientation et formation est un outil destiné au salarié qui y retrace toutes les étapes de son parcours professionnel (formations initiales, diplômes obtenus, emplois tenus...).
- Même si remplir le passeport orientation et formation relève de l'initiative et de la responsabilité du salarié, l'entreprise peut encourager cette démarche afin de dynamiser les parcours professionnels de ses collaborateurs.
- Des garanties individuelles sont accordées au titulaire du passeport lors de l'embauche.



27 Le passeport orientation et formation Un outil de pilotage des parcours professionnels

Pour en savoir plus

- Site Internet www.fafiec.fr rubrique « Réaliser sa formation »
- Site Internet www.passeportformation.eu

Exemple

Afin de mobiliser les salariés sur des projets professionnels ou de formation, de favoriser leur mobilité, en bref de les aider à être acteurs de leur parcours professionnel, une entreprise fait le choix de leur remettre au cours de l'entretien professionnel un modèle de passeport orientation et formation.

Chaque salarié peut ainsi, s'il le souhaite, y détailler les formations suivies, les postes occupés, les secteurs d'activité dans lequel il a exercé, les compétences techniques, managériales, relationnelles, informatiques, linguistiques... développées. Par la suite, au fur et à mesure, le salarié indiquera les changements de poste, les formations suivies, les résultats d'un bilan de compétences réalisé, de ses entretiens professionnels...

Au final, le salarié dispose d'un document actualisé sur lequel il peut s'appuyer pour échanger des informations avec sa hiérarchie, postuler à de nouvelles missions, préparer un entretien professionnel, construire un dossier de VAE, réfléchir à l'utilisation de son DIF, rédiger un CV...